

RR  
RR  
RR

A PLUS RENDEMENT  
**2013**

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ

DURÉE DE BLOCAGE DE 5 ANS ET 7 MOIS MINIMUM POUVANT ALLER JUSQU'À 7 ANS  
ET 7 MOIS MAXIMUM SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION (SOIT JUSQU'AU 30/06/2021)



## POUR QUE LES PME FRANÇAISES DEVIENNENT DES ETI

A PLUS RENDEMENT 2013 vise à accompagner les PME françaises, principalement en dette privée<sup>1</sup>, pour assurer leur développement. Le fonds s'attachera à répondre à deux grands types de besoins rencontrés par les PME :

- Le financement de l'outil de production
- La réalisation d'opérations de croissance externe

LE FONDS a pour objectif de réaliser des investissements versant des rendements réguliers. Ceux-ci seront capitalisés dans le fonds pendant toute sa durée de vie<sup>2</sup>.

LES INVESTISSEMENTS visent tous les secteurs économiques en privilégiant les entreprises industrielles disposant d'actifs réels donnant une valeur d'entreprise tangible.

A PLUS RENDEMENT 2013 est un FIP qui investira dans 4 régions limitrophes Ile de France, Bourgogne, Rhône-Alpes et PACA.

L'ÉQUIPE DE GESTION dispose d'un véritable historique d'opérations de financement avec près de 140M€ investis dans cette stratégie.

**Comme pour toute émission d'obligation, le paiement des coupons et les autres rémunérations associées sont liés à la bonne santé financière des sociétés sélectionnées. Le fonds n'est donc pas un fonds à capital garanti et présente un risque de perte en capital.**

## SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES PME FRANÇAISES

Dans un contexte où les sources de financement pour les PME se tarissent, A Plus Rendement 2013 proposera aux managers des solutions de financement particulièrement adaptées au développement de leur société.



### → Développement de l'outil de production

- Financement de projets structurants pour l'entreprise en termes de taille ou de rentabilité
- Financement du développement commercial en France ou à l'export, développement du réseau de distribution, des capacités de production, ...

### → Opérations de croissance externe

- Accélération de la croissance par l'acquisition d'une société complémentaire
- Développement international par rachat de concurrents étrangers
- Constitution de groupes sectoriels à travers une stratégie de rachat

### → Opportunités de la bourse des PME

Le fonds a aussi vocation à profiter de l'essor de la Bourse des PME – EnterNext – la place de marché des PME-ETI.

Cette nouvelle bourse concerne déjà les 750 entreprises cotées (Euronext et Alternext) et EnterNext® a pour but de contribuer activement au financement et au développement des PME-ETI à travers les solutions suivantes :

**IPO** : cotation en bourse d'une partie du capital de la PME

**IBO** : cotation en bourse d'émissions obligataires réalisées par les PME

Dans ce cadre-là, le fonds ciblera des PME suffisamment mûres pour être éligibles à ces solutions.

**Enternext permettra ainsi :**

- soit d'accélérer encore plus la croissance
- soit d'offrir une solution de sortie des participations du fonds

## POURQUOI LES OBLIGATIONS POUR FINANCER LES PME ?

Une conviction issue d'un triple constat :

- Les nouvelles normes prudentielles imposées aux banques réduisent les encours de crédit disponibles pour les PME.
- Les entrepreneurs qui ont réussi leur développement souhaitent conserver la maîtrise de leur capital.
- La durée des émissions obligataires, en moyenne de 3 à 4 ans, est en phase avec le cycle de croissance des PME.

Pour les investisseurs, la dette privée<sup>3</sup> offre un profil de risque différent avec une visibilité sur le rendement attendu et une durée d'investissement plus courte de 5 ans et 7 mois (voire 7 ans et 7 mois sur décision de la société de gestion) en contrepartie de risques associés à ces produits.

### FOCUS SUR LE MÉCANISME DE RÉMUNÉRATION DES INVESTISSEMENTS EN TITRES OBLIGATAIRES

A Plus Rendement 2013 investira dans les PME principalement en Obligations Convertibles (OC) ou Obligations à Bon de Souscription en Actions (OBSA).

Les contrats d'émission d'obligation réalisés par le FIP prévoient les tranches de rémunération suivantes :

- Intérêts annuels de 5 à 7%
  - Intérêts capitalisés, versés à l'échéance, de 7 à 8%
- Par ailleurs, A Plus Rendement 2013 pourra également prendre des participations en capital dans ces entreprises. La rémunération attendue est alors de 20 à 25%.

Les rémunérations ci-dessus sont les taux constatés dans l'activité de « dette privée » en France et ne constituent pas un engagement du rendement futur généré par le fonds.

Comme pour toute émission d'obligation, le paiement des coupons et les autres rémunérations associées sont liés à la bonne santé financière des sociétés sélectionnées. Le fonds n'est donc pas un fonds à capital garanti et présente un risque de perte en capital.

## L'EXPERTISE D'UNE ÉQUIPE DE GESTION DÉDIÉE

Au sein de l'équipe de gestion d'A Plus Finance (12 personnes), l'équipe de gestion obligataire, composée de 5 gérants et 1 analyste, affiche une expérience reconnue dans l'investissement en obligations de PME avec déjà plus de 140 millions d'euros sous gestion.

L'univers d'investissement de l'équipe de gestion s'appuie sur la dynamique entrepreneuriale des 4 régions sélectionnées, qui offrent un large choix d'opportunités.

**La sélection des entreprises financées par A PLUS RENDEMENT 2013, que ce soit en obligations ou en actions, se fera sur des critères de solidité financière, récurrence des business modèles et qualité de management.**

A Plus Finance prend en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement. A ce titre, A Plus Finance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), édictés par les Nations Unies (pour plus d'informations : [www.unpri.org](http://www.unpri.org)). A ce jour, notre politique d'investissement est influencée par les critères ESG dans quatre domaines principaux :

1. la sélection des secteurs d'investissement
2. les diligences Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)
3. la politique et pratique d'actionnaires
4. le soutien à des initiatives de collaboration spécifique comme le mécénat

Les critères ESG sont pris en compte par l'équipe de gestion dans l'étude des PME éligibles à l'investissement du fonds mais ne sont pas discriminants. En effet, nombre d'entreprises ciblées par la stratégie d'investissement ne sont pas capables, de par leur taille et/ou leur jeunesse, de développer une démarche ESG structurée.

<sup>1,3,4</sup> - Le terme « dette privée » renvoie plus précisément aux titres obligataires donnant potentiellement accès au capital de sociétés (OC, OBSA, ...)

<sup>2</sup> - 5 ans et 7 mois à compter de la constitution du fonds, prorogeable deux fois 1 an, soit jusqu'au 30/06/2021 maximum.

## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT



### DES RÉGIONS FRANÇAISES PARMIS LES PLUS DYNAMIQUES

La partie éligible du fonds sera investie dans des entreprises de 4 régions limitrophes : Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et PACA. Les investissements dans les PME seront majoritairement non cotés et pourront représenter jusqu'à 90% de l'actif du fonds.

### DES ENTREPRISES MATURES AVEC DES BUSINESS MODÈLES ROBUSTES IDENTIFIÉS PAR L'ÉQUIPE DE GESTION

Au-delà des critères d'éligibilité propres au Fonds d'Investissement de Proximité, les entreprises types principalement ciblées auront pour caractéristiques :

- Valorisation comprise entre 2 et 50M€
- Business model récurrent et résilient
- Rentabilité et capacité de génération de cash-flow avérées
- Un management expérimenté et financièrement impliqué au capital
- Des valeurs d'actifs élevées

### GESTION DE LA POCHE LIBRE

Afin de maintenir le profil obligataire du fonds, cette poche libre sera investie, principalement en OPCVM de taux ou FIA de droit français. L'objectif à moyen terme est de participer à la hausse des marchés obligataires à travers un univers d'investissement diversifié en termes de type d'obligations, de qualité de signature, de maturité, d'allocation géographique et sectorielle.

Dans un souci de diversification, la partie libre du fonds sera investie soit directement soit indirectement, au minimum dans trois OPCVM ou FIA de droit français.

### ALLOCATION CIBLE DU PORTEFEUILLE D'A PLUS RENDEMENT 2013 (hors période d'investissement)

<b>50%</b> ciblé <b>Dettes privées<sup>4</sup></b>	<b>INTÉRÊTS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Report des sujets de valorisation</li><li>• Pas de dilution pour le management</li></ul>	<b>SORTIE →</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Soit remboursement à maturité</li><li>• Soit conversion en fonction de la réalisation du business plan</li></ul>
<b>40%</b> ciblé <b>Actions</b>	<b>INTÉRÊTS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Implication forte dans la gouvernance de l'entreprise</li></ul>	
<b>10%</b> ciblé <b>OPCVM Obligataires ou FIA de droit français</b>	<b>INTÉRÊTS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion de la trésorerie</li></ul>	<b>SORTIE →</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Liquidité quotidienne</li></ul>

## FISCALITÉ



Bénéficiez d'économies d'impôts en contrepartie d'un blocage des rachats compris entre 5 ans et 7 mois et 7 ans et 7 mois (soit jusqu'au 30/06/2021)

### VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN DOUBLE AVANTAGE FISCAL :

- D'une réduction d'impôt de 18 % d'un montant maximum d'investissement de 12 000 euros pour un célibataire, 24 000 euros pour un couple
- A l'échéance, d'une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux)

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds n'est pas un fonds à capital garanti et qu'il présente un risque de perte en capital.

### IMPÔT SUR LE REVENU

**18 %**  
de réduction

**2.160 €**  
maximum  
pour un célibataire



**4.320 €**  
maximum  
pour un couple



Source : Source Baromètre CNCFA 2011

## A PLUS FINANCE

Créée en 1998, A Plus Finance est une société de gestion indépendante spécialisée dans le capital investissement et la multigestion. A ce titre, elle gère depuis plus de 10 ans des FCPI, des FIP et des fonds de fonds. A Plus Finance intervient dans tous les secteurs d'activité soit en prenant des participations minoritaires au capital des PME, soit en financement obligataire. L'équipe regroupe des financiers et des entrepreneurs qui apportent ainsi une vision croisée de la sélection et de la gestion avec toujours comme objectif la création de performance pour le client. A Plus Finance participe également au financement du cinéma à travers des SOFICA et gère une activité immobilière avec des OPCI à destination des institutionnels. Forte d'une équipe de 25 personnes, A Plus Finance dispose aujourd'hui de plus de 500 millions d'actifs sous gestion.

### CHIFFRES CLÉS

#### 4 domaines d'expertise

Financement des PME - Cinéma - Multi-Gestion - Immobilier

#### 25

professionnels  
au service de  
l'investissement

#### 15 ANS

d'expérience dans  
la gestion d'actifs

#### 500 M€

d'actifs  
sous gestion

#### 100 %

indépendante  
détenue par  
son management



### L'ÉQUIPE DE GESTION OBLIGATAIRE



Niels Court-Payen  
Président Directeur  
Général



Alexandre Villet  
Directeur de  
Participations



Jean-Christophe  
Sampson  
Directeur de  
Participations



Grégoire  
de Castelneau  
Directeur de  
Participations

### UNE GESTION RECONNUE PAR LES PROFESSIONNELS DE LA GESTION DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES



Le palmarès Gestion de Fortune prime chaque année les Sociétés de Gestion avec lesquelles les Conseillers en Gestion de Patrimoine déclarent le plus travailler.

Le prix Capital Investissement récompense le fonds d'investissement détenant le plus de participations parmi les 50 lauréats du Prix Deloitte Technology Fast 50.

## A PLUS RENDEMENT 2013

**Forme juridique :** A PLUS RENDEMENT 2013 est un Fonds d'Investissement de Proximité

**Dépositaire :** ODDO & Cie

**Gestionnaire :** A Plus Finance est une société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) pour la gestion de Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)

### Caractéristiques

Montant de la part : 100 euros  
Souscription minimum : 1 000 euros  
Souscription ouverte jusqu'au : 30/06/2014  
Droits d'entrée : 5 % maximum  
Frais de gestion : cf. tableau ci-dessous  
Durée de blocage des rachats : 5 et 7 mois à 7 ans et 7 mois  
Code ISIN : FR0011540129

### FRAIS

Compte tenu des frais de souscription, la totalité des frais pourrait dépasser 10 % lors du 1<sup>er</sup> exercice comptable.

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement
- et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

[1] Conformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011, nous avons exclu du calcul du TFAM les frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou fonds d'investissement.

**Lorsque le Fonds sera mis en liquidation**, les frais récurrents de gestion et de fonctionnement seront amplement réduits, puisqu'ils ne couvriront plus que les honoraires du Commissaire aux Comptes, la rémunération du dépositaire et la rémunération du délégué administratif et comptable.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0.7	0.7
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3.26	1.75
Frais de constitution	0.15	N/A
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.5	N/A
Frais de gestion indirects <sup>[1]</sup>	0.03	N/A
Total	4.64% (TMFAM_GD)	2.45% (TMFAM_D)

### AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 5 ans et 7 mois à 7 ans et 7 mois sur décision de la société de gestion à compter de la date de création du fonds (soit jusqu'au 30 juin 2021 au plus tard), sauf cas de débloquages anticipés prévus dans le règlement.

Le fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du DICI.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Date d'agrément AMF : 20/08/2013

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 300 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 98 051 - RCS 420 400 699 Paris

8 rue Bellini 75016 Paris - France - Tél. : 33 (0)1 40 08 03 40

www.aplusfinance.com